

DEPARTEMENT
DE LA GIRONDE.
ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX.

CANTON
de Saint-andré-de-Cubzac.

AN 1823.

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

Commune de Saint-andré-de-Cubzac.

Arrondissement du Tribunal de 1.^{re} instance
de BORDEAUX.

Registre des Mariages.

Nous Juge, commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du code civil, coté et paraphé le présent registre, contenant *Vingt Six* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Mariages dans la commune de *Saint-andré-de-Cubzac*, pendant l'an 1823.

A Bordeaux, le *Vingt*

Décembre 1822.

Duvergier



trois trocard
Jean Farrajin

acte de mariage
trocard Vigneron
vingt deux ans, ni
blancs huit cent
et demeurant fils
demeurant à Villebon
Consentant et de feu Jeanne Richon d'une part
et Jeanne Farrajin, âgée de vingt huit ans
le vingt deux janvier mil sept cent
quatre vingt cinq, dans cette commune, et
demeurant avec ses père et mère ici présents
et consentans, fille majeure de Jean Farrajin
et de Patherine Barburit d'autre part.

Les Actes préliminaires sont.

1^o L'acte de publication de mariage, fait
dans cette commune, les dimanches premier et
huit de novembre, et dans celle de Villebon
les premier et huit de novembre, affiché aux
termes de la loi, auquel mariage il n'a été
aucune opposition

2^o Les Actes de Publications des Epoux, le tout
conforme de tous lesquels Actes et du chapitre
du Code Civil titre du mariage, sur les droits
les devoirs des Epoux, il a été donné lecture
par moi officier public.

Les Dits epoux présents ont déclaré prendre
en mariage l'un Jeanne Farrajin l'autre
Jean trocard.

en présence de Bernard Le moussin
propriétaire âgé de cinquante un ans.
Bernard Ferchaud Marchand âgé de

Cinquante trois ans, Perceval et moi
 Conjointement de vingt trois ans et de
 quarante six ans. tous habitans de
 Combourg et Nonjoux de 8 jours
 après quoi M^{rs} Antoinette femme
 de M^r de la Roche de la Commune de
 Saint André de Cuby en France par
 l'officier public de l'état civil en
 présence de M^r de la Roche et
 de M^{rs} de la Roche et de M^{rs} de la Roche
 signés à l'exception des 8 jours de
 et M^{rs} de la Roche.

M^r de la Roche
 M^{rs} de la Roche

M^{rs} de la Roche

N^o 2
 Vincent Mallard
 et
 Catherine Bodet

M^{rs} de la Roche

Du vingt janvier M^{rs} de la Roche et moi
 Acte de Mariage de Vincent Mallard et
 moi de vingt un ans et dans le mois
 de novembre M^{rs} de la Roche et moi
 en et de nous avec les pères et mères, fils
 de Jacques Mallard et de Marie Montaigne
 présents et consentans d'une part
 et Catherine Bodet âgée de vingt huit ans
 et huit mois née à Saint Georges de
 cinq ans M^{rs} de la Roche et moi
 de nous dans la présente Commune
 majeure de Louis Bodet et Marguerite
 de la Roche et moi
 et de la Roche et moi

age de vingt deux ans
de l'époux, Bernard Haud
age de vingt trois ans,
Coutelier age de quarante huit ans
habitans de cette Communauté

après quoi M^{rs} de la Cour
adjoins de la Communauté
après de l'usage devant les fonctions
publiques de la Communauté
de la loi que les dits époux ont
Mariage et ont déclaré vouloir
à l'exception des témoins
seigneur Dupin
Seillac

1703
Jean Arnaud
Marie Bellu

Seillac 1703

Le trois février M^{rs} de la Cour
dite de Mariage de Jean Arnaud
age de vingt sept ans et un mois habitant
cette Communauté dans celle de la
vingt huit décembre M^{rs} de la Cour
vingt seize, fils M^{rs} de la Cour de Pierre Arnaud
domicilié à Marseilles ici présent et
et de femme Marie Simon d'un part,
et Marie Bellu age de quarante ans et
le vingt deux octobre M^{rs} de la Cour
quatre vingt deux dans cette Communauté
de mariage avec son père, fille majeure
Bellu ici présent et consentant et de son
Catherine Serice d'autre part.
les Rites préliminaires sont
la date de publication de dit Mariage



de Martheau les d'Arroubaux de saut
 et vingt six -
 dernier officin
 de saut de -
 la tout le forme
 il a été donné -
 public de l'état civil, ainsi que du chapitre VI
 du titre du code civil intitulé du mariage,
 auquel mariage il n'a été fait aucune opposition
 de nul mariage public ou déclaré par le mariage
 de prêtre de Jean le grand, propriétaire âgé de
 soixante quatre ans, thomas janyer, son tanger
 âgé de vingt cinq ans, jean lepot clémenceau
 Marchand âgé de trente sept ans et de Germain salie
 son tanger âgé de cinquante six ans, habitans
 de cette commune et non prêtre de saut de -
 après quoi moi Antoine ferrant premier
 adjoint du maire de la commune de saint andré
 de cubzac pesant les fonctions d'officier public
 de l'état civil ai prononcé au nom de la loi que
 les dits deux sont unis en mariage. et ont signé
 à l'exception de l'époux et de l'épouse.

Antoine Ferrant
Salie

17306
 Jean le son
 et
 Marie sal oucin

Ferrant
 Du trois février mil huit cent vingt trois
 Acte de mariage de Jean le son Tignon, âgé
 de vingt sept ans et sans cette commune demurant
 avec ses père et mère fils majeur de Louis le son
 ici présent et consentant, et de Françoise le son
 une part -

Jeune femme.
pour quoi nous antoin ferron
adjoind de la main de la Commun
Aurore de Lubac faisant les fonctions de
publie de l'Etat civil et ont signé
Exception de l'epoux et du père de
Nous nous en sommes de la part de l'epoux
epoux seul ainsi en mariage

Jeanne Audoire épouse Denis Lagrassé
Audoire Vite R. Ferron

10 8

Ferron

Etienne Chardonnet Du quatorze juin Mil huit cent vingt trois
et Marie Bellue Acte de Mariage d'Etienne Chardonnet
vigueuron âgé de vingt cinq ans né le
saint No main le quinze juin mil sept cent
quatre vingt dix huit, demeurant avec sa
dans la présente Commun, fils majeur de
Chardonnet et de Françoise Duprand ici présents
et consentante d'une part.

et Marie Bellue âgée de vingt cinq ans
et huit mois née le vingt trois octobre Mil
sept cent quatre vingt dix sept. Dans cette
Commun, y demeurant avec sa mère fille
majeure de feu Jean Bellue et de Marie
ici présents et consentante d'autre part.
les Actes préliminaires sont.

10 L'acte de publication dudit mariage
faite dans cette Commun le dimanche

premier et finit de ce collois officiel
aux termes de la loi.



30 les actes - de l'Etat
de l'Etat - tout en forme
de tous les que - avec il a été donné
lecture par son - officier public et
Etat civil ainsi que du chapitre VI de
le Code de Code civil intitulé du mariage, et
aucun mariage il n'a été fait aucune
opposition.

les dits époux priens ont déclaré prendre
en mariage l'un en mari Solus et l'autre
Etienne Mercier, l'impudence de Pierre
Dupin premier âgé de cinquante trois ans,
Bernard Serchand, âgé de cinquante cinq ans
Jean Serac Sabotier âgé de quarante cinq ans,
et de Bernard de maccan propriétaire âgé de
cinquante un ans habitans de cette Commun
et non pareus des Epoux.

après quoi moi Antoine Ferrant premier
adjoint du maire de la Commun de saint
andré de Cubzac faisant les fonctions d'officier
public de l'Etat civil ai prononcé au nom
de la loi que les dits Epoux sont unis l'un à
l'autre et ont déclaré en savoir signer à l'exception
des témoins qui ont signé avec nous.

Clemenceau Serchand Dupin
J^e Serac Sabotier

Ferrant
15

140
Pierre Bernard
et
Marguerite Mallard

De vingt quatre juin Mil huit cent vingt
Acte de Mariage de Pierre Bernard
age de trente ans et huit mois six
jours le onze octobre mil sept cent
quatre vingt deux y intervenant avec ses
père et mère fils majeur d'Armand Bernard
et de Jeanne Berniere ici présent
Et consentans d'une part.

et Marguerite Mallard age de
vingt cinq ans et huit mois six
jours le onze octobre mil sept cent
quatre vingt deux y intervenant avec
son père et mère fils majeur de Jean Pierre
Mallard et de Philippine Sire ici présente
et consentans d'autre part.

Les Actes préliminaires sont

1° L'acte de publication du dit Mariage
fait dans cette Communauté le dimanche
dix huit et vingt cinq mai dernier
et dans celle d'Ambry le vingt cinq dudit
mois de mai affiché aux termes de la loi

2° L'extrait des Actes de Naissance des
époux le tout en forme et de leur lecture
actes il a été donné lecture par un
officier public de l'état civil ainsi
qu'en du chapitre VI du titre du Code de
intitulé du Mariage, et au quel Mariage
il n'a été fait aucune opposition



les dits époux n'ont point
 prêtre en mariage
 de leur père
 de leur Jean Belleville Marchand
 âgé de soixante huit ans, Louis Mallard
 maçon âgé de vingt trois ans, fils de
 l'époux Jean Hubert Laboulin propriétaire
 âgé de cinquante cinq ans habitant de
 cette commune, et de Jean Couraud Maron
 âgé de soixante deux ans demeurant
 à saint Germain.

après quoi moi Antoine Perrault premier
 adjoint du maire de la commune de saint
 André de Cubzac faisant les fonctions d'officier
 public de l'état civil ai prononcé au nom
 de la loi que les dits époux sont unis en
 mariage et ont signé à l'exception
 des époux et de leur mère. Belleville

Jean Hubert Laboulin

Louis Mallard
 B. L. L. D.

Jean Couraud

[Signature]

1790
 Jean Blouin
 et
 Jeanne Landreau

Des vingt quatre juillet Mil huit cent quatre
 acte de mariage de Jean Blouin Mineur
 âgé de vingt quatre ans et huit mois en
 le six novembre Mil sept cent quatre vingt
 dix huit à Bayon demeurant avec sa femme
 à Comps fils Major de son Jean Blouin.



subyoi pour les fonctions d'officier
 public de l'etat civil au paravant
 un nom de la
 épouse sont
 sont bynd'a
 se sa mère & sa mère de l'épouse

Blouin épouse
 ferehanotte Couraud
 Koyffin
 Koyffin

11.

Stienne Couraud
 et
 Marguerite Delays

Du vingt deux juiillet Mil huit cent vingt trois.
 Acte de mariage D'Etienne Couraud l'homme
 age de vingt sept ans et cinq mois, né a saint Marier
 le premier février Mil sept cent quatre vingt
 seize, habitant de la présente Communne, fils
 d'Alphonse Couraud et de Jeanne Cotreau
 ici présents et consentans, habitant de la Communne
 d'Aubrie d'une part.

et Marguerite Delays age de trente ans,
 née le six août Mil sept cent quatre vingt
 trois à asque demeurant avec ses père et mère
 dans la présente Communne, veuve de fort Goujon
 d'ici d'ici dans cette Communne, le vingt trois juiillet
 Mil huit cent vingt, fille majeure de Jacques
 Delays et de francois Estor ici présents et
 consentans d'autre part.

Les Actes précédens sont.
 1. Acte de naissance des Epoux par le
 de publication du dit mariage faite dans tel

et de Hugobert Courmeau ici présent
consentant d'un part.

et avec Landreau age de vingt quatre ans
age de

ici dans cette Communne et de meurant au
Maire jll de son freres Landreau et de
pint ici present et consentant d'autre part

les actes preterinaires sont

le acte de publication du dit mariage
fait dans cette Communne et dans celle de

Pomp le dimanche vingt neuf juin et par
puit courant affichee aux termes de la loi.

le tout de forme de tous lesquels actes et a été
donné lecture par Moi officier public auquel

Mariage il ne été fait aucun opposition
Nous avons également fait lecture du chapitre

vi. du titre du Code Civil intitulé du mariage

les dits époux presus ont déclaré prendre
du mariage l'un avec Landreau et l'autre

Jean Florin du presus de sieurs pierre Roy
propriétaire age de soixante deux ans

Roy age de vingt huit ans, pierre Vital Roy
propriétaire age de vingt trois ans, et de

Bernard Serphand M^e age de cinquante
Cinq ans habitants de cette Communne et Hon

meurs des époux.

Après quoi Moi Maire Pierre François Courand

Maire de la Communne de Saint André de

Communal dans celle d'ambin les
dimanches treize et vingt de ce mois
30. Laite de Dieu de fort Goujon
époux de la dite d'elaye, le tout sur
et en tous lesdits actes il a été donné
lecture par moi officier public de l'état
civil, ainsi que du chapitre VI du titre du
code civil intitulé du mariage. et au
mariage il n'a été fait aucune opposition
lesdits époux prisus ont déclaré
du mariage. Par Marguerite Delaye, femme
Antoine Stienne Courand sa présence de
André Dupin Contelier âgé de quarante neuf
ans, Marie Pélégier négociant âgé de quarante
Cinq ans, Antoine Lempe chaudronnier âgé
de cinquante quatre ans, et de Jean Merac
sabotier propriétaire âgé de quarante sept ans
habitant de cette commune et Non parus
des époux.

après quoi moi Pierre François Courand maire
de la commune de saint amé de l'ubay ai prisant
les fonctions d'officier public de l'état civil
ai prononcé au nom de la loi que lesdits époux
sont unis du mariage et ont déclaré de
leur propre signature l'acceptation est témoin.

Pierre Duranton
Lampy
J. Merac sabotier

12



En l'an sont vingt ans. — mit huit ans.



Acte de mariage de quier Auade, vigneron, âgé de trente ans, et dix mois né a ambars le huit octobre mil sept cent quatre vingt deux, habitant en cette Communne fils majeur de feus — Guillaume Auade, & d'Anne Girard —
 D'une part: —

Et d'Anne Célis, âgée de vingt quatre ans et deux mois née le deux juin mil sept cent quatre vingt dix neuf dans cette Communne y demeurant fille de feus Antoine Petit — et de Suzanne Fortin d'autre part: —

Les actes préliminaires sont: —

1^o Acte de Naissances des Epoux —

2^o Acte de Décès des père & mere de Epoux.

3^o Acte de publication des promesses du dit mariage faits dans cette Communne Dimanches vingt & vingt sept juillet

[Handwritten signature]

depuis affichés aux termes de la loi

Le tout en forme et de tous les
actes il a été donné lecture par le
public au Tribunal Civil ainsi que du
titre du Code Civil intitulé des
mariages.

Lequel mariage et n'a été fait
aucune opposition.

Les dits Epoux présents ont déclaré
prendre au mariage l'un suranne petite
l'autre pierre Noire.

En présence de André Bichedergues
marchand âgé de trente sept ans; Pierre Louis
marchand, âgé de cinquante trois ans, habitant
de cette Commune; Jean Mondain, Maire
âgé de quarante trois ans; demeurant à
Antoine; & de Claude Landis, boucher
âgé de trente trois ans demeurant à

après quoi moi Jean Provost, deuxième
de maire de la Commune de St. André de
fait aux fonctions d'officier civil ai prononcé
au nom de la loi que les Epoux sont unis
mariage & ont signé à l'exception des Epoux.

Bichedergues Mondain Provost
Landis
Landis



Julien Marie Guyot
Therese Morissouan

Duquenois
Acte de
Marianne de Julien

tailleur d'habit, âgé de
trente trois ans, et deux mois six et la
Noëlle Bernard, département du
Morbihan le trois juin mil sept cent
quatre vingt cinq demeurant à Cogan,
veuf de Elizabeth Bigot, de veuve à
penjard le trois juin mil sept cent
vingt un, fils Major de Jean Anthoine
Guyot, et de Jeanne d'abit d'une part
et Therese Morissouan âgée de trente
un ans et cinq mois six et six jours
mil sept cent quatre vingt deux, tous
Celle commune, y demeurant avec son
père fils major de Jean Morissouan
ici présent et consentant, et de Jean
Marie Souin d'autre part.

Les Actes préliminaires sont.

- 1^o Extrait des Actes de Naissance des
Epoux.
- 2^o Extrait de l'acte de décès de
Elizabeth Bigot;
- 3^o l'acte de publication de mariage
faite dans cette commune les dimanches
vingt deux juin et trois juillet de ce
4^o extrait de l'acte de publication de
dit mariage faite dans la commune

De Cyon le 21 Mars 1804
L'empereur Napoléon premier
à tout le monde et à tous les agents de la
il a été ordonné le 20 Mars 1804
de l'état civil, ainsi que du chapitre V.
de la loi de l'état civil intitulée du mariage
et auquel mariage il n'a été fait aucune
opposition.

Les dits époux prient ont déclaré
prendre en mariage l'un l'autre
pour honneur, et l'autre Julien Marie
Guyot.

En présence de Jean Guinter l'écuyer âgé de
cinquante cinq ans, Jean Marie l'écuyer âgé de
cinquante six ans, Jean Pierre de l'époux, Thomas
Faugere Boulanger âgé de vingt six ans, et
de Jean Marie Sabotier propriétaire âgé de
quarante six ans, habitant de cette commune.

Après quoi moi Antoine Ferrant premier
adjoint du maire de la commune de Saint-Clément
de Cyon exerçant les fonctions d'officier public
de l'état civil, ai prononcé au nom de la loi
que les dits époux sont unis en mariage et
ont signé à l'exception de l'époux.


Moi le Maire
Gautier
Faugere
Epoux
J. Marie Sabotier

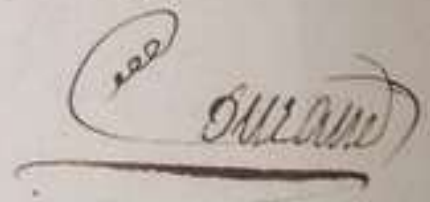
age de quarante ans, Jacques Girard
 levante age de quarante ans, Jean
 Baptiste, son pharmacien age de quarante
 ans, et de Jean Soliveau Marcis age de
 cinquante ans tous habitans de cette
 Communune et Non parens de la dite
 Commune.

A qui moi Pierre Francois
 Maire de la Communune de Saint Andre de
 Cuyas pourant les fonctions d'officier public
 de l'Etat Civil de monne au nom de
 la loi qui les dits Epoux sont venus de
 Marier. Et ont signé

Jeane Cramon 

Cramon Alexandre

Bellon Cramon Legarde 

Cecile Cramon 

C/13
 Pierre Estrade
 et
 Arthur Pambat

Du treys Septembre Mil huit cent vingt
 dite de Marier de Pierre Estrade
 labourer age de trente trois ans et
 mit ans, de à saint Germain le Dix
 sept janvier Mil sept cent quatre vingt



Majeur de feu
 et de Maria
 et de Peterin
 in sept ans et
 Novembre 1741 huit cent cinq dans cette
 commune, y demeurant avec ses père et mère
 fille unique de Jean Lambert et de Jeanne
 Mondou ici présents et consentans d'autre part.

Les Actes préliminaires sont.

1^o L'acte de publication du dit mariage
 fait dans cette commune, le dimanche
 in sept et vingt quatre août dernier, jehan
 aux termes de la loi auquel mariage il n'a
 été fait aucune opposition.

2^o L'acte de naissance des Epoux le tout
 en forme et de tous les quels actes, il a été donné
 lecture par M^or officier public de l'état civil
 ainsi que du chapitre VI. du titre du Code
 Civil intitulé du mariage.

Les dits époux présents ont déclaré prendre
 en mariage pour Peterin et jehan et
 pour Pierre Estrade. en présence de François
 Carigues Pouchet âgé de vingt sept ans
 demeurant de siroc fils de jehan Pouchet
 âgé de trente ans demeurant à saint Yver
 Claude Landis Pouchet, âgé de trente trois

de mourant a jehan et de Jean Louis
Marchant age de trente un ans de mariage
a un an non jehan de jehan

Après quoi Jean pivots de la commune
rejoint de la commune de saint Etienne
Cubjac faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil en prononçant au nom de la loi
que les dits jeunes sont unis en mariage et
en signe d'exception de l'ordonnance de
Monsieur Pierre Estrade épouse
Cavignac Lairy Gaudre
prieur

Prieur & adyt

1700, 16

De treize septembre Mil huit cent vingt
acte de Mariage de Jean Souillac
et
Siqueron age de vingt huit ans de mariage
Jean vire petit avec sa mère dans cette commune fils
Majeur de feu Bernard Souillac et
de jehan terrain ici présent et consentant
D'une part.
et Francois petit age de vingt
six ans et dix mois né le vingt un
Decembre Mil sept cent quatre vingt
seiz. Dans cette commune fille majeure
de feu Antoine petit et de Suzanne
fortin D'autre part. —

Les Actes préliminaires sont
10 b' acte de publication du dit
Mariage fait dans cette commune le
Dimanche vingt quatre et trente un
dernier affiché aux termes de la loi le
tout en forme et duquel acte il a été
donné lecture par moi officier public de
l'état civil ainsi que du chapitre VI du Code
du Code de civil intitulé du Mariage.

Les dits époux présents ont déclaré
prendre en mariage l'un pour l'autre
et l'autre Jean Bouillat en présence de Jean
Bouillat Viqueron âgé de quarante trois ans
père de l'époux Jean Rousseau teneur
âgé de cinquante deux ans habitant de
cette commune Jean Morpin Marchand
âgé de quarante six ans, demeurant à
Cubzac, Pierre Plumeau Maçon âgé de
vingt trois ans demeurant à saint Antoine
après quoi mesi Jean prévôts deuxième
adjoint du maire de la commune de saint
Antoine de Cubzac sont les fonctions d'officier
public de l'état civil de prononcé au nom
de la loi que les dits époux sont unis en
Mariage et ont déclaré ne savoir signer
à l'exception des témoins Morpin Plumeau
et Rousseau qui ont signé avec nous.

Morpin pour Plumeau Prevôts

17

Jean Baptiste
picoeur
et
Marie Fallé

du vingt deux septembre Mil huit cent vingt
Acte de Mariage de Jean Baptiste
picoeur âgé de vingt cinq ans et sept mois six
et balanda le vingt février Mil sept cent
quatre vingt dix huit de meurtant dans la
présente Communauté, fils majeur de
picoeur ici présent et consentant, et
de Suzanne Cassas habitant de la Communauté
de balanda d'une part.

et Marie Fallé âgée de vingt cinq
et onze mois six le trente octobre
Mil sept cent quatre vingt dix sept
dans cette Communauté, et de meurtant avec
sa mère et père, fils majeur de Germain
Fallé et de Jeanne Adoim ici présents et
consentants d'autre part.

Les Actes préliminaires sont
1^o Procès des publications de Mariage
faits dans cette Communauté et dans celle
de balanda les dimanches sept et quatorze
de ce mois, affichés aux termes de la loi
et sur lesquels il n'est intervenu aucune
opposition.

2^o Les Actes de Mariage des Epoux le
ont été déposés de tous lesquels Actes de
été donné lecture par moi officier public
de l'état civil, ainsi que en l'assemblée

Lesdits époux présents ont déclaré prendre
en Mariage l'un Jean Baptiste Pioceau
et l'autre Marie Sallé sa sœur d'Antoine
Bouillat propriétaire âgé de trente cinq ans
françois curanton anbergiste âgé de trente cinq ans
et de Perceus Ferdinand marchand âgé de
cinquante cinq ans habitans de cette Communauté
de leur propre des époux.

après quoi moi Antoine Ferrant premier
adjoin de Maire de la Communauté de Saint
André de Cubzac chargé les fonctions d'officier
public de l'état civil ai prononcé au nom de
la loi que lesdits époux sont unis en Mariage
et ont signé à l'exception ^{de l'époux} de l'épouse.

Premier Epoux Marie Sallé épouse
Pioceau Sallé
Barrand Bouillat
Durantion
Anne Sallé Ferrant

1. 2. 3.

N° 014

Martial
Boncomp

et
jeanne Maynard

De sept soixante et un ans

Acte de Mariage de Martial Boncomp

portillon age de vingt huit ans

né à Sarrens le dix sept Novembre

Mill sept cent quatre vingt quatre

de meurant à Cubzac fils de Jean Blatin

Boncomp, et de Marie Laurent demeurant

à Sarrens ici présente et consentante

d'une part.

et Jeanne Maynard age de vingt cinq

ans et d'ing mois né à Bordeaux le

vingt trois mai Mill sept cent quatre

vingt dix huit demeurant dans la présente

Commune fille de Jean Pierre Maynard

et de Marie Brunet également domiciliée

de cette Commune, ici présente et consentante

d'autre part.

les Actes préliminaires sont

- 1^o L'Extrait des Registres de publication
du dit mariage fait dans cette Commune
et dans celle de Cubzac les dimanches
quatorze et vingt un septembre dernier
affiché aux termes de la loi et par lesquels
il n'est survenu aucune opposition
- 2^o L'acte de Naissance des Epoux le

ont en forme de leur lesquels ont
il a été donné lecture par moi officier
public de l'état civil ainsi qu'en chapitre
10 du titre du code civil intitulé du mariage.
les dits époux présents ont déclaré prendre
en mariage, l'un Jean Duranthon et
l'autre Marcelle Roucau, en présence de
François Duranthon aubergiste âgé de
vingt quatre ans fiancé Monnier postillon
âgé de vingt ans, habitans de cette commune
et non jurés des dits jours forçant
jacobin âgé de vingt cinq ans fiancé de
l'époux de Duranthon à Paris, et de Simon
Pierre Roucher âgé de vingt ans domicilié
à Saint Germain.

Après quoi moi Jean Priot second
adjoint du maire de la commune de Saint
André de l'Isère faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil ai prononcé au nom
de la loi que les dits époux sont unis de mariage
et ont signé à l'exception de l'époux de
la mère et de la mère de l'époux.
Jeanne Mérynac épouse Duranthon
Monnier forçant François France
Prévôt adjo

N^o 19

Pierre Boussac
&
Jeanne Boulhiol

Le vingt octobre mil huit cent vingt trois
acte de mariage de Pierre Boussac, Charpentier
âgé de vingt sept ans, né à Gréville, le vingt
sept octobre mil sept cent quatre vingt trois, demeurant
dans la présente Commune, fils de Pierre Boussac
et de Catherine Audige consentans ainsi qu'il
résulte d'un consentement en brevet, devant
M^r dejeanvean, notaire à Basseux le quinze
octobre courant d'une part;

Et Jeanne Boulhiol, âgée de vingt trois ans,
née dans cette Commune, demeurant avec sa
mère fille majeure de feu Jean Boulhiol et de
Marie Renard sa présente et consentante d'autre
part:

Les actes préliminaires sont:

- 1^o Extrait des registres de publication dudit
mariage faite dans cette Commune le vingt
septembre et vingt huit dudit, & dans celle de
Conon les quatorze et vingt un dudit mois de
septembre, affichés aux termes de la loi et sur
les quelles il n'est survenue aucune opposition.
- 2^o L'acte de naissance de l'époux.

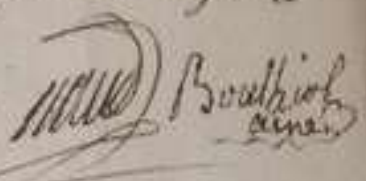
3^o Le consentement en brevet des père & mère de
l'époux:

Le tout en forme de tous les quels actes il a été
donné lecture par moi officier public, ainsi
qu'en est fait mention au VI du titre du Code Civil intitulé
du mariage.

Les dits Epoux présents ont déclaré
mariage d'un jeune Boulhier & l'autre
jeune Bonnavan.

En présence de Etienne F. maire, boulanger
âgé de vingt six ans, Jean Baptiste Mithet,
propriétaire âgé de quarante cinq ans, Bernard
neud, Concierge âgé de vingt cinq ans, & de
jeune Boulhier, fondeur âgé de vingt huit ans,
frère de l'épouse tous habitants de cette Commune.

après quoi moi jeune François Couraud, maire
de la Commune seff. audier de Cubzac faisant
les fonctions d'Officier public de l'état Civil.
ai prononcé au nom de la loi que les dits
Epoux sont unis en mariage, & ont signé à
l'exception de l'épouse.

Bonnavan Epoux  Boulhier
jeune

 Etienne F. maire
Maire de Boulhier

Couraud

Du sept Novembre Mil huit cent Vingt trois.
Acte de Mariage de Bernard Louis Mazon âgé
de vingt quatre ans, & de dans cette Commune
de Mazon avec sa fille Mlle Mazon de seize ans
présent avec sa mère Mlle Mazon de seize ans
présent et de Catherine Chaillat ici présente et
consentante d'un part.

1803 Bo.
Bernard Louis
et
Marguerite
Mazon

Et Marguerite Mallard âgée de
ans et conj. M^{rs} M^{rs} D^{ns} P^{tes} P^{tes} P^{tes} P^{tes}
le trois Décembre Mil sept cent
Six sept fils M^{rs} M^{rs} M^{rs} M^{rs} M^{rs}
et de Philippe J^{rs} en présence et
d'autre part.

Les dits préliminaires sont.
1^o Soit de publication du dit mariage
dans cette commune les Dimanches
et soit un août dernier affiché
de la loi et auquel mariage il n'a été fait
aucune opposition.

2^o L'acte de naissance de
les dits époux présents ont déclaré
du mariage l'un Bernard Jours et l'autre
Marguerite Mallard en présence de André
Becherdique Marchand âgé de trente huit ans
Jean Neri Marchand âgé de trente huit ans
Felix Querin Soucher âgé de quarante quatre
et de Jean Baptiste P^{rs} P^{rs} P^{rs} P^{rs} P^{rs}
habitans de cette commune et Non parus
époux.

après quoi moi Jean P^{rs} P^{rs} P^{rs} P^{rs} P^{rs}
adjoint du Maire de la Commune de Saint
André de la Chapelle faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil en présence
au nom de la loi que les dits époux sont
unis en mariage et ont signé à l'exception
de tous lesquels actes de mariage le tout en
présence de leur mère et de leur père
de tous lesquels actes de mariage le tout en
présence de leur mère et de leur père
officier public de l'état civil ainsi qu'en est
il dit dans le Code de l'état civil en titre de mariage

Becherdique
Querin P. M^{rs} P^{rs} P^{rs} P^{rs} P^{rs}

Acte de mariage de Jean et de Marie
Antoine Ferrurier agé de trente ans
tout six mois ci à Sojeancy, département de
Loiret le quatorze juin 1811
vingt trois de la ville de Sojeancy,
fils unique de Claude Antoine et de Marie
Louise le Grand domiciliés à Micy surdit
département de la Seine et Oise
Résulte de leur pacte consentant ainsi qu'il
Maître Sordur et Couturier Notaires à
Sojeancy sous la date du deux août dernier
Inventaire enregistré.

et Demoiselle Marguerite Ferrurier agée de
vingt ans née le seize novembre 1811
Cent trois ^{dans cette commune} de Micy surdit
Mieur de Jean Bernard Ferrurier ci présent
et consentant et de Demoiselle Claire
Cramon d'autre part.

les Actes préliminaires sont.

1^o Extrait des publications du dit mariage
faites à Sojeancy et dans cette commune les
vingt six octobre dernier et deux du courant
et dans celle de Micy les douze et dix huit
octobre dernier affichées aux termes de la loi
et sur lesquelles il n'est survenue aucune
opposition. La procuration par brevet de
sieurs Claude Antoine et Marie Louise le Grand
père et mère de la poux.

3^o Extrait des Actes de naissance des
époux le tout en forme et de tous les autres
Actes il a été donné lecture par moi

officier public de l'état civil
Chapitre VI du livre du Code Civil
du Mariage.

Les Dits époux présents ont déclaré
du Mariage l'un de mesdites Marguerite
l'autre leur et moi Antoine Bernard
Desjeux Jean Rousseau teneur
Cinquante trois ans, François ailland
peruquier age de trente neuf ans,
Bernardeau teneur age de vingt
ans et de Bernard Paul Coucier
de vingt trois ans, habitans et domiciliés
de cette Commune et non parus du mariage
et ont signé.

après quoi Moi Jean Prevost
ad joint du Maire de la Commune de
Saint André de Cubzac faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil en vertu
au nom de la loi que les Dits époux ont
unis du Mariage.

François Bernard
Emond Antoine
Margrite
fuehand
épouse
Alliaud

François Bernard

Jeanne Plumeau

Jeanne Rousseau

J. Prevost
Prévost

no 23

Jean Normand
et
Jeanne Rousseau
Du quatorze Novembre Mil huit cent vingt trois
Acte de Mariage de Jean Normand et de Jeanne
Rousseau age de vingt trois ans et dix mois le dix huit
Janvier Mil huit cent dans cette Commune

Hubert de la Roche et de Catherine
et Jeanne Seriveau agée de vingt six ans et
dont l'un n'a de Cubzac, le sept septembre mil sept
Commun avec les père et mère et de la dite commune
d'Arnaud Seriveau et de Francis Cessac ici présents
et consentans d'autre part.

1^o L'acte de publication du dit mariage fait
dans cette commune les dimanches cinq et dix
sept Octobre dernier et sur lesquels il n'est survenu
aucune opposition.

3^o Extrait des Actes de naissance des Epoux
le tout en forme de tous les quels Actes et a été
donné lecture par moi officier public de l'état
civil ainsi que du chapitre 1^{er} du titre du Code
civil intitulé du mariage.

Les dits époux présents ont déclaré prendre en
mariage l'un Jean Seriveau et l'autre Jean
Normandin. En présence de Thomas Fanyère Doulauger
agé de vingt six ans, Jean Baptiste Piocean fondeur
agé de vingt cinq ans Bernard Ferchaud Marchandagé
de cinquante cinq ans, et de Jean Merac Saboutin
propriétaire âgé de quarante sept ans domiciliés
de cette commune et non présents des Epoux.

Après quoi moi Jean Prioste deuxième adjoint
du Maire de la commune de saint André de Cubzac
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil
en prononçant au nom de la loi que les dits Epoux
sont unis en mariage et ont signé à l'exception
des Epoux et de leurs père et mère

Fanyère Ferchaud
J^e Merac Saboutin
Prioste

Pierre Normandin et de Catherine
Hubert de parente et de Catherine

et Jeanne Seriveau agée de vingt six ans et
doux Mlle nia à Cubzac, le sept septem^{bre} 1847
C'est quatre vingt dix sept, demeurant dans cette
Commune avec ses père et mère, fille Mlle
D'Armand Seriveau et de Françoise Cassac ses parents
et Cousin de l'autre part.

les Actes préliminaires sont
1^o l'acte de publication du dit Mariage fait
dans cette Commune le dimanche Cinq et dix
Neuf Octobre dernier et sur lesquels il n'est survenu
aucune opposition.

2^o Extrait des Actes de Naissance des Epoux
le tout en forme de tous lesquels Actes il a été
donné lecture par moi officier public de l'état
Civil ainsi que du chapitre VI du titre du Code
Civil intitulé du Mariage.

les Dits époux présents ont déclaré prendre par
Mariage l'un Jeanne Seriveau et l'autre Jean
Normandin. En présence de Thomas Fougère Boulanger
agé de vingt six ans, Jean Baptiste Piocean fondeur
agé de vingt cinq ans Bernard Ferchaud Marchandagé
de cinquante cinq ans, et de Jean Nérac Sabotier
propriétaire agé de quarante sept ans Domiciles
de cette Commune et Non parents des Epoux.

Après quoi moi Jean Privots Deuxième adjoint
du Maire de la Commune de Saint André de Cubzac
faisant les fonctions d'officier public de l'état Civil
en procédant au Nom de la Loi que les Dits Epoux
sont unis en Mariage et ont signé à l'exception
des Epoux et de leurs père et mère

Fougère Ferchaud
Nérac Sabotier
Privots 2^e

27^{me} 23
Philippe Miran
et
Catherine Arnaud
Du vingt deux Novembre Mil huit cent
acte de Mariage de Philippe Miran
age de vingt six ans né à Blois
Doux et loire le huit Novembre
cent quatre vingt dix sept, demeurant
dans la présente commune, fils majeur
de Arnaud Miran Domiciliés à Blois
Consentant ainsi qu'il Resulte à Blois
procuration, Retenue par Maître Louis
la France et son collègue notaires
au dit Blois sous la Date du vingt
juin dernier Dument enregistré et
une expédition annexée et
de délivrée par Maître Magnard Notaire
à saint Antoine et de Jean Victorin
Rosalie filleur D'une part.
et de Catherine Arnaud age de vingt
trois ans et cinq mois, née dans cette
Commune le quatorze juin Mil huit cent
y demeurant avec ses père et mère, fille
Majeur de Charles Arnaud et de Catherine
Noulet ici présents et consentans D'autre part.

Les Actes préliminaires sont
1^o Extrait des Registres de publication du
dit Mariage faite dans cette Commune
les Dimanches Dingt et huit Septembre et
Doyze Octobre dernier et dans celle de Blois
les Dimanches Doyze et dix neuf du dit
D'octobre affiché aux termes de la loi, et sur
lesquelles il n'est survenu aucune
opposition.

2^o Expédition du Consentement de
Mariage du dit Arnaud Miran père
de l'époux.

3^o l'acte de Naissance des Epoux le
tout en forme et de tous les quels Actes il
a été donné lecture par M^o le officier
public de l'état civil ainsi qu'il
Chapitre V. Du titre de l'état civil

Les dits époux présents ont
Declaré prendre en mariage l'un
Catherine Armand, et l'autre Philippe Olivier
âgé de cinquante ans, Armand Laforgue
charron âgé de vingt quatre ans, Bernard
aus et de Jean Mesai prop^{re} âgé de quarante
sept ans, habitans et domiciliés de cette Communune
Après quoi moi Pierre François Courant
Maire de la Communune de Saint André de
Cubzac exerçant les fonctions d'officier public
de l'état civil ai prononcé au nom de la loi
que les dits époux sont unis en mariage, et
ont signé à l'exception des époux et de la
mère de l'époux.

Armand Laforgue
Philippe Olivier
C. Courant

De vingt quatre Novembre Mil huit cent vingt trois
Acte de Mariage de Raymond Sévère Vigueron
âgé de vingt trois ans et dix mois le deux janvier
Mil huit cent de Cubzac domicilié de la présente
Communune ainsi que ses père et mère fils majeur
d'Armand Sévère et de François Louis ici présent
et consentant d'une part.

et de Elizabeth Gabillard âgée de vingt ans
et huit mois, née à Lussac le vingt deux Mars
Mil huit cent trois demeurant d'ans la présente
Communune, fille naturelle de Jean Jean Gabillard
et de Elizabeth petit domiciliée d'ans la dite
Communune de Lussac ici présente et consentante
d'autre part.

1824
Raymond
Sévère
et
Elizabeth
Gabillard

Et dans cette
de l'usage de l'usage
et le 17 septembre
1788

Présent & de

1^o l'acte de publication du dit
fait dans cette Communauté le dimanche
Cinq et d'après le Colobu d'après
aux termes de la loi.

2^o l'acte de l'union des deux
en forme de tous les quels actes il a été
lecture par moi officier public de l'état
civil intitulé du chapitre VI du livre du Code
les Dits époux présents ont déclaré
en Mariage, Elizabeth Gabillard et
Léandre Jean Sériveau. En présence de
Bernard Naud Concierge âgé de vingt trois
ans, Jean Dupays Boulanger âgé de
vingt deux ans, Jean Baptiste
fondeur âgé de vingt cinq ans, et d'après
Merue Sabotier
sept ans tous propriétaires âgés de quarante
et non parents de cette Communauté
après quoi moi Jean prévôt de l'union
adjoind du Maire de la Communauté de
André de Cubjac exerçant les fonctions de
public de l'état civil en prononçant
nom de la loi que les Dits époux sont un
en Mariage et ont signé à l'exception
des époux et de leurs père et mère

J^e Merue Sabotier

MM Jean Desfragny

N^o 35

Richard Lambert
et
Jeanne Rigole

Du vingt huit Novembre 1788
trois Acte de Mariage de Richard Lambert
âgé de trente trois ans et un mois, et de
Octobre 1788 sept cent quatre vingt six
J^e Germain fils Major de Joseph Lambert

et de Jeanne Marie Mardeau, le dit jour le
Lambert en present et consentant
de une part.

Et Jeanne Rigole aagée de trente ans
Née à Cubzac le 20 de Décembre 1741 se présente
quatre vingt deux domiciliée de la présente commune
de Jeanne François petite, fille de feu Jean Rigole et
de Jeanne Pongherade d'autre part.

Les Actes préliminaires sont
1^o l'extraict des Registres de publication faite dans
cette commune le dimanche deux et six Novembre
courant, et dans celle de Saint Gervais le deux et
neuf du dit mois de Novembre. Au

2^o l'acte de naissance des Epoux
3^o l'acte de ces de François petit premier mari
de la dite Rigole portant qu'il est de v' de dans cette
commune le deux Octobre 1741 huit cent vingt six
le tout en forme, et de tous lesquels Actes il a été donné
lecture par moi officier public de l'état civil ainsi
qu'au chapitre VI du titre du Code civil intitulé du
Mariage.

Les Dits Epoux présents ont déclaré prendre en
Mariage l'un Jeanne Rigole et l'autre Cabard Lambert
représenté de Jean Laforgue Marchand aagé de vingt six
ans Jean Berac sabotier propriétaire aagé de quarante
sept ans et de Bernard Ferchard Marchand aagé de
cinq vingt cinq ans habitans de cette commune et
de Nicolas Gaydet Houcher aagé de trente huit ans
domiciliés à Saint Antoine.

après quoi moi Pierre François Coucard maire de
la commune de Saint André de Cubzac faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil ai prononcé
au nom de la loi que les Dits Epoux sont unis en Mariage
et ont signé à l'exception des Epoux et du père de
l'Epoux. Nosseigneurs aux termes de la loi, auquel
Mariage il n'a été fait aucune opposition,

Jean Berac sabotier
Ferchard
Gaydet Houcher

Coucard

Etat & acte de mariage pour nous
 François Camille, Maire de la
 Commune de St André de la
 suite des fonctions de Maire
 de l'Etat Civil

Le 31 Décembre 1823

Camille

Table alphabétique des actes
 contenus au présent Registre

Noms et Prénoms des Mariés

Dates des
 actes

A

Arnaud Jean et Bellus Marie

Arthème Edmond et Gerchard Margte

3 février 1823
 14 9^{bris}

B

Bellus Jean et Andoine Jeanne

Berrard Pierre et Marthe Margte

31 Mars

Blancin Jean & Anderson Anne

24 juin

Bouillat Jean et Sotie Françoise

24 juillet

Bouccand Martial et Maynard Jeanne

13 7^{bris}

7 8^{bris}

Noms Et Prénoms des Mariés	Dates des mariages
Bouasseau Pierre et Bonithuel Jeanne	28 8 ^{bre} 1823
Buisson Raymond et Gouillou Thérèse	24 9 ^{bre}
C	
Chardonneau Etienne et Bellue Marie	14 juin
Courand Etienne et Delays Marguerite	29 juillet
D	
Debie Antoine et Bessonville Melnyer	24 janvier
Dona Bernard et Mallard Marg ^{te}	7 9 ^{bre}
E	
Estrade Pierre et Crambert Catherine	13 7 ^{bre}
G	
Grand Pierre et Rigole Jeanne	24 janvier
Guyot Marie Julian et Morisson Thérèse	14 août
L	
Lafont Jean et Sabourin Anne	3 février
Lagarigue Jean Jacques Sabi et Crémou Jeanne	3 7 ^{bre}
Lambert Cibard et Rigole Jeanne	28 9 ^{bre}
M	
Mallard Vincent et Bodet Catherine	20 janvier

Le Nom et Prénoms des
Maries

Dates
de la

Mariage Philippe & Anne Catherine

M

22 9^{bre} 18

Normandin Jean et Catherine Jeanne

P

14 9^{bre}

Picardie J^u B^{te} et J^u de la Marie

R

22 7^{bre}

Mariage Pierre & Marie Suzanne

T

9 Aout

Trocand Jean & Genevieve Jeanne

14 Janvier